

LE MONDE ILLUSTRÉ

MONTRÉAL, 6 AOUT 1898

SOMMAIRE

TEXTE.—Entre-nous, par Léon Ledieu.—Chronique parisienne, par Rodolphe Brunet.—Poésie : Un ange près d'un berceau, par Dr J.-N. Legault.—Nouvelle : Nuit d'alarme, par Louis Fréchette.—Rêverie, par Bernadette.—Poésie : Le cabaret, par Stanislaus.—La grotte enchantée, par Hermance.—Une visite au lac Saint-Bruno, par J.-L. Vachon.—Conférence de Campbellton, N.-B.—La *Bourgogne*, par F. Picard.—Poésie : Les foins, par E. Hinzelin.—Le cercle Saint-Césaire, par F. Picard.—Nos fleurs canadiennes, par E.-Z. Massicotte.—Poésie : Petit conte en vers, par Salvaing.—Une jeune carmélite, par Robertine.—Conscience, par H. Sébille.—Excursion du Montagnard.—Jeux et amusements.—Devinette.—Feuilleton.—Choses et autres.—Parc Sohmer.—Le sport.—Nouvelles à la main.

GRAVURES.—Le naufrage de la *Bourgogne* : Le commandant Deloncle essayant de calmer les passagers.—Groupe des anciens élèves de St-Césaire.—Le voilier anglais qui a coulé la *Bourgogne*.—Groupe des membres de la conférence de Campbellton, N.-B.—Le naufrage de la *Bourgogne* : Après l'abordage (double page).—Portrait du commandant Deloncle, de la *Bourgogne*.—Deux amoureux en brouille.—Devinette.—Gravure du feuilleton

PRIMES A TOUS NOS LECTEURS

LE MONDE ILLUSTRÉ réserve à ses lecteurs mêmes l'escompte ou la commission que d'autres journaux paient à des agents de circulation.

Tous les mois, il fait la distribution gratuite, parmi ses clients, du montant ainsi économisé. Les primes mensuelles que notre journal peut, de cette sorte, répartir parmi ses lecteurs sont au nombre de 94 ; soit, 86 de une piastre chacune, et puis un des divers prix suivants : \$2, \$3, \$4, \$5, \$10, \$15, \$25 et \$50.

Nous constituons par là, comme les zélateurs du MONDE ILLUSTRÉ, tous nos lecteurs, et pour égaliser les chances tous sont mis sur le même pied de rivalité ; c'est le sort qui décide entr'eux.

Le tirage se fait le 1er samedi de chaque mois, par trois personnes choisies par l'assemblée.

Aucune prime ne sera payée après les 30 jours qui suivront chaque tirage.

NOS PRIMES

LE CENT SOIXANTE-DIXIÈME TIRAGE

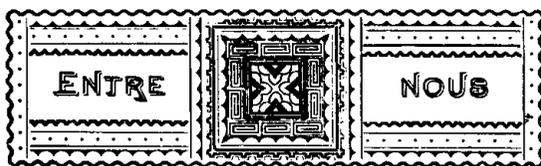
Le cent soixante-dixième tirage des primes mensuelles du MONDE ILLUSTRÉ (numéros datés du mois de JUILLET), aura lieu samedi, 6 AOUT, à 2 heures de l'après-midi, dans nos bureaux, 42, Place Jacques-Cartier.

Le public est instamment prié d'y assister.

LES FOINS

*Les montagnes, ce soir, sont d'un bleu ferme et doux,
L'odeur des foins coupés les remplit. Des bœufs roux
Traînent sur les prés ras la lente voiturerie.
O paix des choses, paix tiède et démesurée,
Inquiétante au fond à force de douceur,
On se sent exilé dans ce charme oppresseur !
La maison blanche est close au loin. Je veux, mon âme,
Jusqu'à l'heure où ces monts se vêtiront de flamme,
Que tu demeures calme aussi. Ni soin, ni deuil ;
Trêve au travail cruel où se plaît ton orgueil,
Trêve à ce qui médite, à ce qui crie ou pleure.
Mon âme, ne sois plus mon âme, pour une heure !*

EMILE HINZELIN.



Nous allons bientôt assister au spectacle assez curieux de tout un peuple se rendant au bureau de vote pour y déclarer ce qu'il pense de la prohibition de la vente des alcools, et c'est au peuple canadien que l'on s'adresse.

Comme il ne s'agit pas de politique en cette affaire, nous pouvons en parler à notre aise.

L'idée de demander aux Canadiens s'ils croient que l'on ferait bien de défendre la vente de l'alcool est assez puérile en elle-même, car en supposant même que l'on en arrive à adopter une loi à cet effet, il faudrait être doué d'une dose de naïveté bien forte pour croire que l'Anglais renoncerait pour cela au gin, l'Écossais au scotch-whiskey, le Canadien français à l'étoffe du pays et l'Irlandais à toutes les boissons.

Il est évident que chacun s'arrangerait de manière à se procurer son poison favori, par l'entremise des contrebandiers, qui feraient des affaires d'or et s'il était impossible—ce que je ne crois pas—de s'en procurer, on aurait recours à d'autres excitants tout aussi dangereux, l'éther, la morphine, etc., qui font déjà tant de ravages.

Souvenez-vous de ce qui s'est passé à propos du tabac. Quand cette plante fut découverte en 1560, dans l'île de Tabago, et importée en Europe, les lois les plus sévères en proscrivirent l'usage. On coupait le nez aux priseurs, la langue aux chiqueurs et la tête aux fumeurs, mais tout cela n'empêcha nullement de fumer, de chiquer et de priser et un siècle plus tard Molière s'écriait, dans un moment d'enthousiasme : "Quoi qu'en puisse dire Aristote et toute sa philosophie, il n'est rien d'égal au tabac : c'est la passion des honnêtes gens, et qui vit sans tabac est indigne de vivre."

Il faut admettre que Molière va un peu trop loin, mais il n'en est pas moins vrai que l'usage du tabac est devenu universel et je ne vois pas pourquoi, pendant que l'on s'occupe de connaître notre opinion sur l'alcool, on ne nous demande pas en même temps notre avis sur le tabac.

L'usage des boissons alcooliques est plus ancien, mais n'est pas plus général que celui du tabac.

L'alcool est un mal aussi bien que le tabac, dit un économiste distingué, M. Lévy ; l'humanité a vécu des siècles sans connaître ni l'un ni l'autre, et ne s'en est pas plus mal trouvée. Si la passion des habitudes prises est telle que nos sociétés dites civilisées ne peuvent guère se passer ni de l'un ni de l'autre, tout le monde est à peu près unanime à reconnaître qu'il ne faut en user qu'avec modération, et que l'abus en est toujours dangereux, souvent fatal.

Cette vérité n'est pas neuve, mais il ne s'agit pas de modération dans la question qui va nous être posée, au Canada, et à laquelle nous allons être appelés à répondre, il nous faudra déclarer si nous voulons ou non la prohibition.

La question de l'alcool préoccupe tous les pays, et, au moment où l'on étudie en France le problème de son monopole par l'Etat, voici ce qu'ajoute M. Lévy :

La question prend une place de plus en plus considérable dans les préoccupations du pays. Elle se présente sous une double face : hygiénique et fiscale. Nous venons de dire comment nous envisageons la première. Docteurs et moralistes sont d'accord pour déplorer les ravages de plus en plus profonds de l'alcoolisme ; s'il y a discussion entre les médecins et les experts sur le point de savoir comment classer les effets des diverses catégories de spiritueux, personne ne conteste le danger terrible et toujours croissant que l'abus en fait courir à la santé publique. Personne, par conséquent, ne fait d'objections au principe même de la taxe établie sur une consommation de cette nature. Sans croire que les impôts soient un moyen de venir en aide à la morale, il est permis d'encourager une législation dont le résultat devrait ou pourrait être de restreindre l'usage d'un poison, tout en assurant des recettes considérables au trésor public. En tout cas,

il vaut mieux demander des ressources à un excitant qu'à un aliment.

On ne songe donc nullement à la prohibition en France, pas plus du reste que dans les autres pays, et c'est pourquoi la question posée au peuple canadien a lieu d'étonner jusqu'à un certain point, puisque cela revient à demander si on veut conserver l'impôt sur l'alcool ou le remplacer par un autre, un impôt inconnu, puisqu'on ne nous en dit pas un mot.

Et puisqu'il en est ainsi, préférant le certain à une chimère ou tout au moins à une incertitude, je voterai avec plaisir contre la prohibition.

. Les gens du *Witness* voteront pour la prohibition absolue, c'est évident, mais en revanche ils se livrent chaque jour à des orgies d'insultes à tout ce qui est Français et leur cave doit être bien garnie des produits de la distillerie de fiel qu'ils déversent dans les colonnes de leur journal.

Après avoir constaté à leur courte honte que leurs insultes aux marins de la *Bourgogne* étaient contredites par les faits, voici qu'ils profitent de la nouvelle condamnation de Zola pour en faire un martyr, comme ils ont voulu en faire un de Dreyfus, dont ils rappellent le procès et pour dire que ces deux affaires sont honteuses pour la France.

Vraiment il faut être tombé bien bas pour soutenir pareille thèse.

Zola est en fuite et Dreyfus à l'Île du Diable, tant mieux pour la France. Zola est bien à l'étranger, puisque c'est l'étranger qui a fait sa fortune, *Nana*, *l'Assommoir*, *Germinal* et *La Terre* étant beaucoup plus lus ailleurs qu'en France.

Quant à Dreyfus, sa condamnation vient d'être confirmée par le vote de la Chambre des députés.

Ce vote de 572 députés contre deux est significatif. Tous les partis se sont unis et cette union sans précédent est une chose admirable.

Le discours du ministre de la guerre, M. Godefroy Cavaignac, a donné à la France la sensation d'un véritable soulagement, et je vous demanderai la permission d'en citer quelques passages, car je sais combien cette affaire Dreyfus intéresse les lecteurs du MONDE ILLUSTRÉ.

J'ai la certitude absolue de la culpabilité de Dreyfus. Et vous entendez bien, messieurs, que jamais aucune raison de salut public ne me permettrait d'apporter la déclaration que je viens de faire. Jamais aucune raison de salut public, quelle qu'elle fût, ne pourrait me déterminer à maintenir au bagne un innocent. (Applaudissements.)

M. Jules Méline.—M. le général Billot a dit la même chose.

M. le ministre de la guerre.—Cela dit,—et je demande ici à l'Assemblée tout son silence et toute son attention,—j'apporte à la chambre les faits que je peux lui apporter.

Ils sont de deux ordres : Tout d'abord, le service des renseignements du ministère de la guerre a recueilli, pendant six années, environ mille pièces de correspondance—je dis les originaux de mille pièces de correspondance—échangées entre des personnes qui s'occupaient activement, et avec succès, de l'espionnage.

Ces pièces de correspondance, qui portent tantôt des noms vrais, tantôt des noms de convention, ne peuvent laisser ni par leur origine, ni par les signes de reconnaissance qu'elles portent, aucun doute à aucun homme de bonne foi, ni sur leur authenticité, ni sur l'identité de ceux qui les recevaient ou les écrivaient.

Parmi ces pièces de correspondance, il en est beaucoup qui sont insignifiantes ; il en est quelques-unes de fort importantes.

Je ne parlerai pas ici de celles qui n'apportent au sujet de l'affaire dont il est question que ce que j'appellerai des présomptions concordantes qui, cependant, par leur concordance même, pèsent sur l'esprit d'une façon décisive.

Je ferai passer sous les yeux de la Chambre seulement trois pièces de ces correspondances.

M. Cavaignac lit alors trois documents dans deux desquels Dreyfus est désigné par la lettre D..., et le mot "juif" et en toutes lettres dans le troisième.

Ainsi, la culpabilité de Dreyfus n'est pas établie seulement par le jugement qui l'a condamné ; elle est